



**PRÉFET  
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL**

**DES**

**ACTES ADMINISTRATIFS**

**POLE DE COORDINATION INTERMINISTERIELLE**

**N° Spécial**

**20 février 2023**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**  
**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**  
**N° Spécial PCI du 20 février 2023**

**SOMMAIRE**

<b>Arrêté</b>	<b>Date</b>	<b>POLE DE COORDINATION INTERMINISTERIELLE</b>	<b>Page</b>
PCI N° 2023-010	20.02.2023	Arrêté PCI n° 2023-010 du 20 février 2023 portant délégation de signature à Madame Pascale CLOCHARD, directrice de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial.	3

## **POLE DE COORDINATION INTERMINISTERIELLE**

**Arrêté PCI n° 2023-010 du 20 février 2023 portant délégation de signature à Madame Pascale CLOCHARD, directrice de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial**

### **LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

**Vu** le Code de l'entrée et du séjour des étrangers, et du droit de l'asile, notamment ses articles L.744-5 et R.744-12 ;

**Vu** la loi organique n°2001.692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relatives aux lois de finances ;

**Vu** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

**Vu** le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;

**Vu** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination du préfet des Hauts-de-Seine (hors classe) M. HOTTIAUX (Laurent) ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 25 novembre 2021 portant nomination de Madame Pascale CLOCHARD, Conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, en qualité de directrice de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial, à compter du 01 décembre 2021 ;

**Vu** l'arrêté PCI n°2022-088 du 30 septembre 2022 portant organisation en directions, services et bureaux de la préfecture des Hauts-de-Seine ;

**Sur** proposition du secrétaire général de la préfecture ;

### **ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Délégation de signature est donnée à Madame Pascale CLOCHARD, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directrice de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial, à l'effet de signer ou de viser, dans la limite des attributions dévolues à cette direction, tous actes, décisions, pièces et correspondances, à l'exception des documents ci-après :

- arrêtés présentant un caractère réglementaire général ou de principe ;
- correspondances destinées aux élus ;
- circulaires;
- instructions aux chefs des services départementaux ;
- nomination des membres des comités, conseils et commissions ;
- décisions d'attributions de subventions ;

**ARTICLE 2** : Sous l'autorité et en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Pascale CLOCHARD, délégation est donnée à l'effet de signer ou viser, dans les conditions fixées par l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté, dans la limite de leurs attributions respectives, aux fonctionnaires désignés ci-après :

### **Pôle de coordination interministérielle**

Monsieur Rémi LAFON-PUYO, attaché, chef du pôle de coordination interministérielle, à l'effet de signer ou de viser :

- tous actes de gestion courante relatifs au fonctionnement et à la gestion des ressources humaines de ce pôle ;
- les comptes-rendus de réunion ou la représentation de Monsieur le Préfet est assurée par le chef de pôle ;
- les mises en demeure de quitter les lieux faisant suite à un signalement de l'Office français de l'immigration et de l'intégration, ou d'un gestionnaire de centre d'hébergement d'urgence relevant du dispositif national d'accueil (DNA) des demandeurs d'asile et des réfugiés ;
- les décisions d'entrée et de sortie du dispositif de préparation et d'aide au retour ainsi que les notifications de transfert entre les structures d'hébergement ;
- les décisions d'entrée et de sortie des dispositifs de mise à l'abri ;
- les bordereaux de transmission des recueils des actes administratifs (RAA) pour affichage.

Sous l'autorité et en cas d'absence ou d'empêchement simultané de Monsieur Rémi LAFON-PUYO, la délégation est donnée à :

- Madame Angélique MACKEL, secrétaire administratif de classe supérieure pour la section coordination administrative, à l'effet de signer ou de viser les bordereaux de transmission des recueils des actes administratifs (RAA) pour affichage.

- Madame Linda REJZNER et Madame Nawalle EL OUASLI, secrétaires administratives de classe normale à l'effet de signer ou de viser :

- les mises en demeure de quitter les lieux faisant suite à un signalement de l'Office français de l'immigration et de l'intégration, ou d'un gestionnaire de centre d'hébergement d'urgence relevant du dispositif national d'accueil (DNA) des demandeurs d'asile et des réfugiés en cas de force majeure ;
- les décisions d'entrée et de sortie du dispositif de préparation et d'aide au retour, ainsi que les notifications de transfert entre les structures d'hébergement ;
- les décisions d'entrée et de sortie des dispositifs de mise à l'abri ;

### **Bureau de l'environnement, des installations classées et des enquêtes publiques**

Monsieur Fabrice FAUCHER, attaché principal, chef de bureau de l'environnement, des installations classées et des enquêtes publiques, pour les actes, décisions, pièces et correspondances relatifs au bureau.

Sous l'autorité et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Fabrice FAUCHER, cette même délégation est donnée à Monsieur Xavier BOUCHIQUET, attaché, adjoint au chef de bureau de l'environnement, des installations classées et des enquêtes publiques.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Monsieur Fabrice FAUCHER et de Monsieur Xavier BOUCHIQUET, délégation est donnée, à l'effet de viser ou signer, dans les conditions fixées par l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté, les actes, décisions, pièces et correspondances relevant de leur section :

- M. Marc LIGNEAU, secrétaire administratif de classe supérieure pour la section environnement industriel, installations classées pour la protection de l'environnement,
- Mme Noëllie MOUKALA, secrétaire administratif de classe normale, pour la section enquêtes publiques et actions foncières,

**ARTICLE 3** : L'arrêté PCI n°2022-089 du 30 septembre 2022 portant délégation de signature à Madame Pascale CLOCHARD, directrice de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial, est abrogé.

**ARTICLE 4** : le secrétaire général de la préfecture et la directrice de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Nanterre, le 20 février 2023

Le Préfet des Hauts-de-Seine

*Signé*

Laurent HOTTIAUX

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**ISSN 0985 - 5955**

Pour toute correspondance, s'adresser à :

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

Direction de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial  
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Laurent HOTTIAUX

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>